

Affaires acadiennes et francophones
Loi sur les services en français

RAPPORT ANNUEL

2018-2019



Secrétariat aux affaires acadiennes et francophones



Rapport annuel

2018-2019

Table des Matières

Message du ministre _____	1
Message du sous-ministre _____	2
Indicateurs clés _____	7
Plan stratégique et orientation future _____	12
Faits saillants et réalisations _____	14
Structure organisationnelle _____	18
Coordonnées _____	19

Message du ministre

Faits saillants stratégiques

La communauté acadienne et francophone fait partie intégrante de l'Île-du-Prince-Édouard. Elle contribue grandement aux secteurs économique, social et culturel, et de façon indéniable, à notre vibrante identité insulaire.

Depuis plus de trente ans, le gouvernement s'efforce de développer des programmes et des services en français en vue de soutenir la vitalité de la communauté acadienne et francophone. La *Loi sur les services en français*, promulguée en décembre 2013, a grandement contribué à consolider cet engagement.

Le gouvernement travaille en étroite collaboration avec le Comité consultatif de la communauté acadienne et francophone en vue de répondre aux priorités de la communauté et de maximiser notre capacité à offrir des programmes et des services en français de qualité à la population.

Le présent rapport met en évidence les trois nouveaux services désignés qui ont été ajoutés dans le *Règlement général* de la *Loi* en septembre 2018 :

- Tous les services offerts en personne au centre Accès Î.-P.-É. à Wellington;
- Les services d'accompagnement offerts aux éducateurs et éducatrices de la petite enfance;
- La prestation du Programme de partenariat culturel communautaire.

Regard vers l'avenir

Au cours de la prochaine année, le gouvernement va continuer à développer et à améliorer les services en français, notamment par la désignation de nouveaux services en vertu de la *Loi*. L'Île-du-Prince-Édouard accueillera le Congrès mondial acadien 2019 avec le sud-est du Nouveau-Brunswick. Cet événement réunira des Acadiens de par le monde pour célébrer la vitalité et la joie de vivre contagieuse de la communauté acadienne.

En poursuivant notre collaboration, nous ferons en sorte que l'avenir soit productif et prospère pour la communauté acadienne et francophone de l'Île.

Vive l'Acadie!



Dennis King
Premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard
Ministre responsable des Affaires acadiennes et francophones



Message du sous-ministre

Faits saillants stratégiques

L'an dernier, le Secrétariat aux affaires acadiennes et francophones a désigné trois nouveaux services en vertu de la *Loi sur les services en français*. Ces nouveaux services ont élargi la portée de la *Loi*, en permettant de mieux servir les Insulaires et les communautés francophones dans la langue de leur choix. Outre ces nouveaux services désignés, le Secrétariat aux affaires acadiennes et francophones a continué de soutenir le gouvernement en augmentant le nombre de services et de programmes en français mis à la disposition de la population.



Faits saillants Financiers

En 2018-2019, le Secrétariat aux affaires acadiennes et francophones a signé l'Entente Canada-Île-du-Prince-Édouard pour les services en français 2018-2023. Cette entente de cinq ans permet au Secrétariat d'offrir aux organismes gouvernementaux du financement pour assurer les services en français aux Insulaires et renforcer la capacité du gouvernement à cet égard. L'entente comprend un plan stratégique de cinq ans qui précise les secteurs et modes de prestation clés en ce qui concerne les services en français offerts à la population.

Faits saillants opérationnels

Le Comité consultatif de la communauté acadienne et francophone et le Comité des coordonnateurs des services en français continuent de jouer un rôle clé dans la mise en œuvre de la *Loi sur les services en français*. Le Comité consultatif conseille le gouvernement à propos des besoins prioritaires de la communauté acadienne et francophone. Le Comité des coordonnateurs veille à harmoniser ces priorités avec la capacité du gouvernement à offrir des services.

La coopération entre la communauté acadienne et francophone et le gouvernement assure que la mise en œuvre de la *Loi sur les services en français* se poursuivra, ce qui permettra d'offrir encore plus de services en français à la population de notre province.

Paul Ledwell
Greffier du Conseil exécutif et secrétaire du Cabinet
Sous-ministre des politiques et des priorités

Vue d'ensemble du Secrétariat aux affaires acadiennes et francophones

Mandat, vision et mission

Le gouvernement est fier du rôle joué par l'Île-du-Prince-Édouard dans la création du Canada, un pays bilingue, et est déterminé à soutenir la communauté acadienne et francophone et à préserver la langue française à l'Île-du-Prince-Édouard pour les générations futures. La *Loi sur les services en français* a été promulguée afin de préciser les obligations quant à la prestation de services en français, en fonction des priorités de la communauté acadienne et francophone ainsi que de la capacité du gouvernement d'offrir ces services.

Le ministre responsable des Affaires acadiennes et francophones ainsi que le Secrétariat aux affaires acadiennes et francophones, le Comité consultatif de la communauté acadienne et francophone et le Comité des coordonnateurs des services en français ont pour but de développer et d'offrir des services en français de qualité qui répondent aux besoins prioritaires de la communauté acadienne et francophone.

Loi sur les services en français

Les services désignés doivent être offerts en français ou en anglais, au choix de la personne, et être d'une qualité comparable dans les deux langues. La désignation de services est déterminée par le gouvernement, en fonction des priorités de la communauté, et elle se fait par règlement.

Pour ce qui est de la correspondance et des consultations publiques, la *Loi* stipule que le gouvernement doit répondre en français, par écrit, à la correspondance reçue en français, et que lors de consultations publiques, il doit offrir à la population une occasion d'y participer en français.

La *Loi* établit plusieurs mécanismes pour assurer sa mise en œuvre :

- Le Comité consultatif de la communauté acadienne et francophone conseille le ministre responsable des Affaires acadiennes et francophones sur toute question ayant trait à cette communauté dans la province, notamment ses priorités en matière de services en français.
- Chaque ministère ou organisme gouvernemental assujéti à la *Loi* doit nommer un coordonnateur des services en français qui agit comme conseiller pour la mise en œuvre de la *Loi*.
- Un agent aux plaintes, nommé par le ministre responsable des Affaires acadiennes et francophones, est chargé de traiter les plaintes faites en vertu de la *Loi*.
- Le Secrétariat aux affaires acadiennes et francophones est responsable de l'application de la *Loi* et de son règlement. Le Secrétariat fournit aussi un soutien opérationnel au Comité consultatif de la communauté acadienne et francophone, et préside le Comité des coordonnateurs des services en français, établi en vertu de la *Loi*.

La *Loi* précise des mesures de reddition de comptes pour assurer que le gouvernement effectue une planification en matière de programmes et de services en français; fait état des plaintes reçues et présente un rapport à l'Assemblée législative chaque année.

Le *Règlement général*, quant à lui, énumère les 21 institutions gouvernementales assujetties à la *Loi*, définit l'offre active des services désignés et décrit les services désignés.

L'ajout de trois nouveaux services désignés, ce qui a porté le total à neuf en septembre 2018, a contribué à renforcer les assises de la *Loi sur les services en français*.

Voici les neuf services désignés:

Service désigné	Ministère ou organisme gouvernemental
La prestation du Programme de partenariat culturel communautaire*	Ministère de l'Éducation, du Développement préscolaire et de la Culture
Les services offerts en personne à la bibliothèque publique d'Abram-Village, à la bibliothèque publique Dr.-J.-Edmond-Arsenault (Charlottetown) et à la bibliothèque publique J.-Henri-Blanchard (Summerside)	
Les services d'accompagnement offerts aux éducateurs et éducatrices de la petite enfance *	
La prestation du service d'information pour les voyageurs (511)	Ministère des Transports, de l'Infrastructure et de l'Énergie
Les panneaux de signalisation routière (sauf ceux d'arrêt, à messages variables, comportant des noms propres, affichant les mots « Trans Canada Highway »)	
Les services offerts en personne au centre Accès Î.-P.-É. à Wellington *	
Le service d'information de télésanté (811)	Santé Î.-P.-É.
L'offre d'information pour les expositions permanentes et temporaires au Musée acadien	Musée et Fondation du patrimoine de l'Île-du-Prince-Édouard
Tous les services offerts en personne au Musée acadien	

* nouvellement désigné en septembre 2018

Le Comité consultatif de la communauté acadienne et francophone

Le Comité consultatif de la communauté acadienne et francophone, créé en 1977, joue un rôle crucial dans la mise en œuvre de la *Loi*. En effet, le Comité veille à ce que le gouvernement soit informé des priorités en matière de services de la communauté acadienne et francophone. Il oriente aussi le gouvernement par rapport à la désignation des services, à la prestation en français des services désignés et à toute autre question relative à la communauté acadienne et francophone de la province.

Le Comité est composé de dix membres, soit un membre pour chacune des six régions acadiennes et francophones (Prince-Ouest, Évangéline, Summerside-Miscouche, Rustico, Charlottetown et Kings-Est) et quatre autres membres à titre particulier, y compris la présidente ou le président. Les membres siégeant au Comité en 2018-2019 étaient :

Jacinthe Lemire, présidente
Yvonne Deagle, région de Prince-Ouest
Ricky Hitchcock, région Évangéline
Jennifer MacPhee, région de Summerside-Miscouche
Stéphane Blanchard, région de Rustico
Fatiha Enniri, région de Charlottetown
Rolland Dionne, région de Kings-Est
Jesse Francis, membre à titre particulier
Carol Horne, membre à titre particulier
Carlo Lavoie, membre à titre particulier

Pendant la période du rapport, le Comité s'est réuni trois fois en personne et une fois par conférence téléphonique. Le Comité a rencontré des membres clés du comité organisateur du *Congrès mondial acadien* 2019 : Claudette Thériault (présidente), Vaughne Madden (directrice générale) et Karen Gallant (agente de liaison Î.-P.-É.). Le Comité a invité Kathleen Couture, directrice générale de l'*Association des centres de la petite enfance francophones de l'Île-du-Prince-Édouard*, à faire une présentation sur les défis auxquels font face les éducateurs, éducatrices et centres de la petite enfance francophones de l'Île-du-Prince-Édouard.

Conformément au mandat que lui donne la *Loi*, le Comité a cerné les priorités de la communauté acadienne et francophone pour l'exercice financier 2019-2020. Ces priorités sont utilisées par les institutions gouvernementales dans l'élaboration des plans et des rapports annuels qu'elles sont tenues de préparer en vertu de la *Loi*.

Le Comité des coordonnateurs des services en français

Chaque institution gouvernementale assujettie à la *Loi* est tenue de nommer un coordonnateur des services en français. Pendant l'année financière 2018-2019, toutes les institutions gouvernementales avaient un coordonnateur.

Les coordonnateurs s'assurent de l'élaboration des plans et des rapports annuels que les institutions ont l'obligation de préparer selon la *Loi*. Ils ont pour rôle d'apporter conseil et appui à leur institution en ce qui touche aux affaires acadiennes et francophones. Ils ont également la charge de traiter les plaintes déposées auprès de leur institution en vertu de la *Loi*.

La *Loi* prévoit aussi la mise en place du Comité des coordonnateurs des services en français, présidé par le Secrétariat aux affaires acadiennes et francophones. En 2018-2019, le Comité s'est réuni trois fois en personne et a continué sa tâche de mise en œuvre de la *Loi sur les services en français*.

Au cours de la période du rapport, Tanya Gallant, coordonnatrice et agente de liaison interministérielle pour le Congrès mondial acadien 2019 (CMA), a donné deux présentations sur le CMA au Comité, y compris sur la programmation, les contributions ministérielles en nature et le recrutement des bénévoles. Janet Horne, coordonnatrice du recrutement bilingue pour la Commission de la fonction publique, a fait le point avec le Comité au sujet de la stratégie de recrutement d'employés bilingues. Darlene Arsenault, agente aux plaintes relatives à la *Loi sur les services en français*, a fait une présentation sur son rôle au Comité. À la suggestion du Comité, deux documents ont été élaborés aux fins de sensibilisation à la *Loi sur les services en français* et en vue d'aider les institutions gouvernementales à assumer leurs responsabilités par rapport à la *Loi*.

Ententes de financement

Le Secrétariat aux affaires acadiennes et francophones a deux grandes ententes de financement : l'Entente Canada-Île-du-Prince-Édouard pour les services en français et l'Accord de coopération et d'échanges entre le Québec et l'Île-du-Prince-Édouard. Ces ententes soutiennent le travail administratif du Secrétariat, du Comité consultatif de la communauté acadienne et francophone et du Comité des coordonnateurs des services en français. Elles aident également les institutions gouvernementales à élaborer et à mettre en œuvre des projets visant à améliorer les services en français ainsi qu'à renforcer la capacité à offrir des services en français par la désignation de postes bilingues. Quarante-deux projets ont été financés en vertu de l'Entente Canada-Île-du-Prince-Édouard et sept autres en vertu de l'Entente Québec-Île-du-Prince-Édouard. Au total, quarante-neuf projets concernant des secteurs et des modes de prestation de services prioritaires ont été financés.

Indicateurs clés

Le cadre de reddition de comptes

La *Loi* prévoit plusieurs mesures de reddition de comptes : le mécanisme de plaintes, les plans et rapports annuels des institutions gouvernementales et le rapport annuel du ministre responsable des Affaires acadiennes et francophones.

a) Le mécanisme de plaintes

Le mécanisme de plaintes permet au grand public de déposer une plainte lorsqu'une institution gouvernementale ne respecte pas ses obligations en matière de services désignés, de correspondance ou de consultations publiques établies par la *Loi*. Le mécanisme de plaintes comprend deux niveaux. Au premier niveau, la plainte est traitée par le coordonnateur des services en français de l'institution en question, et au deuxième niveau, par l'agent aux plaintes.

En 2018-2019, quatre plaintes au total ont été déposées en vertu de la *Loi*. Voici un aperçu des plaintes reçues :

Institution gouvernementale	Objet de la plainte	Résultats
Santé Î.-P.-É.	Publication en anglais d'un avis de consultation publique	La plainte a été rejetée parce que la LSF ne s'applique pas aux avis de consultation. AAF étudie la possibilité de rendre la définition de « consultation » plus précise en ce qui concerne la LSF.
Ministère de la Justice et de la Sécurité publique	Affiche en anglais au palais de justice	La plainte a été rejetée parce que l'affichage en français au palais de justice n'est pas un service désigné. Cependant, le Ministère a indiqué que l'affiche sera bilingue la prochaine fois qu'elle sera remplacée.
Ministère des Transports, de l'Infrastructure et de l'Énergie	Réponse en anglais à une correspondance par courriel en français	La plainte a été réglée. Le Ministère a reconnu l'erreur et s'est excusé, et le gouvernement s'est engagé à faire de la sensibilisation au sujet de la <i>Loi sur les services en français</i> .
Élections Î.-P.-É.	Scruteurs anglophones au bureau de vote de la Commission scolaire de langue française	La plainte a été rejetée parce qu'Élections Î.-P.-É. n'est pas une institution gouvernementale assujettie à la <i>Loi sur les services en français</i> .

Un document interne destiné à renseigner les institutions gouvernementales sur leurs responsabilités en vertu de la *Loi sur les services en français*, notamment en ce qui concerne la correspondance écrite et les consultations publiques, a été créé aux fins de sensibilisation. Un document de sensibilisation de la population au processus de plaintes demeure accessible en ligne et fait partie de la version papier du formulaire de plainte.

b) Les plans et rapports annuels

La *Loi* prévoit l'élaboration de plans et de rapports annuels par les institutions gouvernementales. Le processus permet aux institutions gouvernementales de planifier, chaque année, des actions dans le but d'améliorer leurs services en français et de rédiger un rapport sur la mise en œuvre du plan par la suite.

La *Loi* demande aux institutions de fournir, dans leur plan annuel, des renseignements sur :

- les services, parmi ceux qu'elles offrent, qui sont prioritaires pour la communauté acadienne et francophone;
- leur capacité à offrir des services en français;
- la prestation en français de leurs services désignés, s'il y a lieu.

Dans leur rapport annuel, les institutions doivent également fournir des renseignements sur les plaintes qu'elles ont reçues quant au respect de la *Loi*. Pour la période 2018-2019, toutes les institutions gouvernementales assujetties à la *Loi* ont soumis un plan annuel et un rapport annuel.

c) Le rapport annuel du Ministre

Le présent rapport est le sixième à être déposé à l'Assemblée législative depuis la promulgation de la *Loi* en décembre 2013. Le rapport du Ministre couvre la période allant du 1^{er} avril au 31 mars, à l'exception du premier rapport, qui couvrait la période du 14 décembre 2013 au 31 mars 2014.

Le site Web du gouvernement provincial

Le site Web du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard continue d'être la plateforme principale qui permet d'augmenter l'accès à l'information en français, un secteur prioritaire pour la communauté acadienne et francophone. Le site Web est utilisé par le gouvernement pour publier des renseignements sur les programmes et services gouvernementaux ainsi que pour donner accès aux services en ligne.

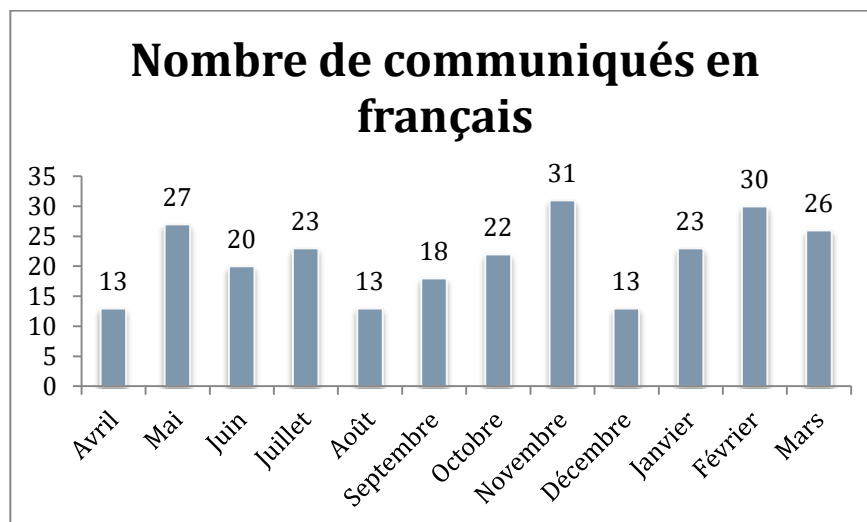
Chaque page du site Web peut être traduite, ce qui permet de publier continuellement de la nouvelle information en français. En date de la fin de l'exercice du rapport, le site comptait 2 071 pages en français, soit une hausse par rapport aux 1 623 pages accessibles en 2017-2018.

Le site Web permet également d'offrir des services en ligne en français. En date de la fin de l'exercice du rapport, le site offrait 85 services en ligne en français, soit une hausse par rapport aux 50 services offerts en 2017-2018.

Les efforts de traduction des pages les plus consultées par les utilisateurs se poursuivent.

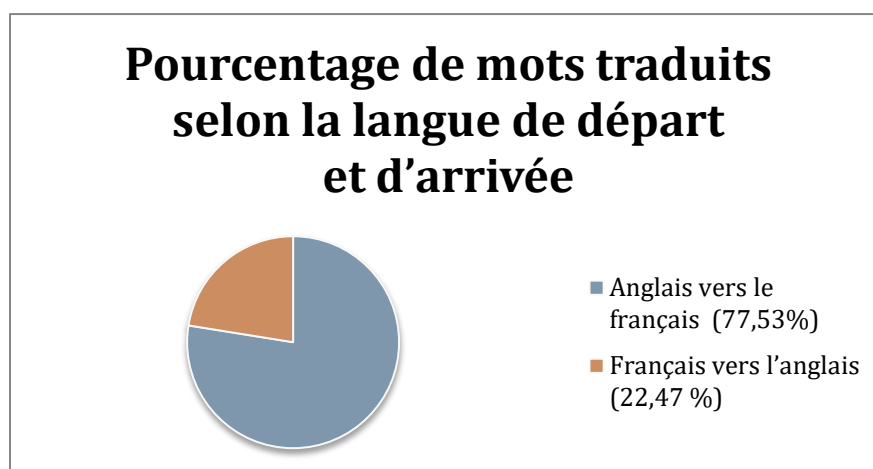
Les nouvelles du gouvernement en français

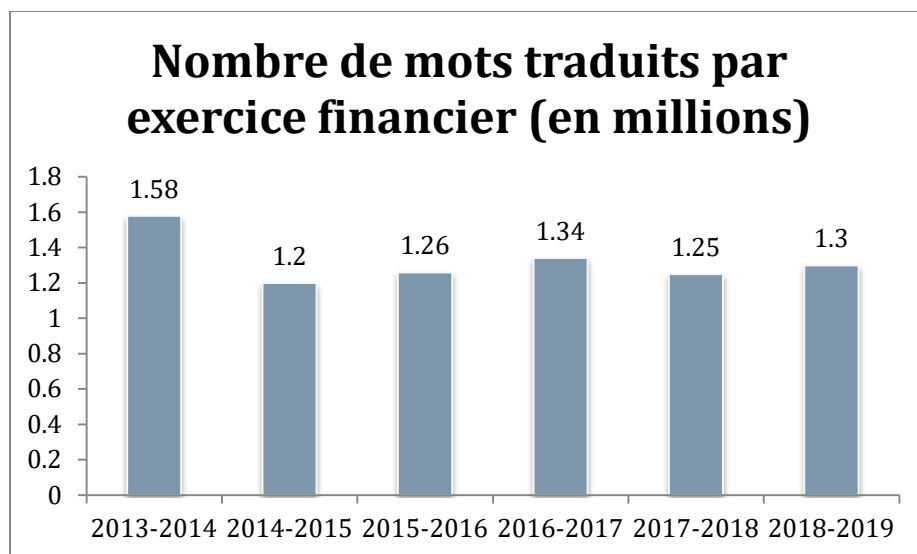
Au cours de 2018-2019, le gouvernement a diffusé 259 communiqués de presse en français sur un total de 339, soit 76 %. Ces communiqués fournissaient divers renseignements sur les services et les programmes gouvernementaux.



Le Service de traduction

Le Service de traduction du gouvernement provincial joue un rôle clé dans l'offre de services en français par les institutions gouvernementales. Le Service permet notamment aux institutions gouvernementales d'accroître la quantité d'information offerte en français. En 2018-2019, le Service de traduction a traduit 1 298 932 mots, dont 77,53 % de l'anglais vers le français et 22,47 %, du français vers l'anglais.





* Pour l'année 2013-2014, le nombre comprend la traduction faite pour Î.-P.-É. 2014 inc., organisme responsable des célébrations du 150^e anniversaire de la Conférence de Charlottetown en 2014.

La capacité du gouvernement

Les institutions gouvernementales offrent des services en français en partie en fonction de leur effectif bilingue. La Commission de la fonction publique est responsable de faire la liste, pour la fonction publique et Santé Î.-P.-É., des postes désignés bilingues et des employés bilingues n'occupant pas un poste désigné bilingue.

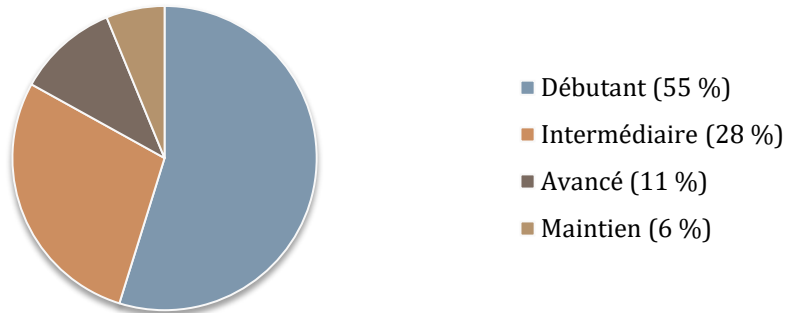
Les chiffres en date du 31 mars, depuis 2014, sont présentés dans le tableau comparatif suivant :

Employés bilingues du gouvernement de l'Î.-P.-É.	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Postes désignés bilingues	119	120	116	142	141	146
Employés bilingues ¹ n'occupant pas des postes désignés bilingues	102	110	120	124	140	160
Total	221	230	236	266	281	306

¹ Les employés bilingues sont les employés dont les compétences orales en français ont été évaluées par la Commission de la fonction publique et qui ont au moins atteint le niveau « Intermédiaire Plus ».

En 2018-2019, 43 évaluations de la compétence orale ont été effectuées, contre 70 en 2017-2018. Le poste de gestionnaire des services en français, qui s'occupe de l'évaluation des compétences en français, a été vacant de septembre à décembre 2018. Au cours de cette période, les évaluations ont été faites par une personne contractuelle uniquement lorsque le processus d'embauche l'exigeait. La nouvelle gestionnaire des services en français, embauché en janvier 2019, a suivi la formation sur l'évaluation de la compétence orale à la fin de février 2019.

Inscriptions aux cours de français par niveau



Il y a eu 177 inscriptions à la formation linguistique en français en 2018-2019, contre 170 en 2017-2018. Quatre niveaux étaient offerts : débutant, intermédiaire, avancé et maintien. Les séances de niveau débutant se concentrent sur l'apprentissage des bases linguistiques, y compris l'alphabet, les chiffres, le présent et le passé des verbes réguliers et irréguliers ainsi que le vocabulaire de base pour décrire les gestes et les objets du quotidien. Les séances de niveau intermédiaire comprennent le renforcement des compétences conversationnelles, l'apprentissage d'autres temps de verbe, la structure grammaticale et le vocabulaire. Les cours de niveau avancé s'appuient sur les fondements établis dans le cadre des niveaux débutant et intermédiaire pour développer les connaissances et l'utilisation de la grammaire et du vocabulaire, notamment dans un contexte conversationnel et dans le but de parfaire la prononciation et l'intonation. Les cours de maintien linguistique, conçus pour les personnes ayant atteint un niveau avancé en expression orale, donnent la possibilité aux participants de parfaire leurs compétences en conversation et en présentation, tout en faisant une révision de certains aspects de la grammaire.

Plan stratégique et orientation future



Le plan stratégique 2013-2018 énonce quatre objectifs stratégiques :

1. Renforcer le cadre stratégique et le cadre de planification en soutien aux ministères et organismes gouvernementaux

Ce plan stratégique vise à renforcer le cadre stratégique et le cadre de planification de la province dans le processus de mise en œuvre de la *Loi sur les services en français* et des règlements connexes. Cette démarche permet de mieux orienter les interventions du gouvernement provincial et d'en expliquer la pertinence. Le dialogue continu entre le Secrétariat aux affaires acadiennes et francophones et les institutions gouvernementales en ce qui touche à la question des services en français permet d'harmoniser les décisions et les actions prises.

2. Maintenir une communication et des consultations officielles auprès de la communauté

Le dialogue continu avec la communauté est un élément important de la *Loi sur les services en français*. Les relations de collaboration et d'échange d'information entre le gouvernement et la communauté acadienne et francophone de l'Île-du-Prince-Édouard permettent d'améliorer la situation concernant l'offre et l'accès aux services en français.

3. Soutenir la création, la planification et la prestation de services et de programmes de qualité en français

On prévoit que le renforcement du cadre stratégique et du cadre de planification aura un effet positif sur la création, la planification et la prestation de services et de programmes de qualité en français. L'offre des services et des programmes en français tiendra compte des priorités de la communauté et de la capacité du gouvernement à offrir ces services. La communauté acadienne et francophone a établi les secteurs suivants comme étant prioritaires : la santé et le mieux-être, la sécurité publique, les services sociaux, le tourisme, la culture et l'accès à l'information en français.

4. Appuyer les centres scolaires-communautaires

Les centres scolaires-communautaires fournissent un véritable espace francophone à la communauté acadienne et francophone, et ils continueront de jouer un rôle important dans l'amélioration de la vitalité des communautés acadiennes et francophones de l'Î.-P.-É. Au cours de la période visée par ce plan stratégique, le financement des centres scolaires-communautaires est passé de l'Entente Canada-Île-du-Prince-Édouard relative aux services en français à l'Entente de collaboration visant à favoriser le développement et l'épanouissement de la communauté acadienne et francophone de l'Île-du-Prince-Édouard. La transition a eu lieu au cours des exercices financiers 2013-2014 et 2014-2015.

En 2018-2019, les négociations concernant l'Entente Canada-Île-du-Prince-Édouard relative aux services en français 2018-2023 et au plan stratégique connexe ont été achevées. La nouvelle entente a été signée en mars 2019. L'objectif général du nouveau plan stratégique est d'offrir plus d'information et de services gouvernementaux en français à la population, ce qui stimulera la vitalité de la communauté francophone et contribuera à son essor. Ce nouveau plan stratégique guidera le développement, la planification et la prestation des services en français dans divers secteurs.

En août 2019, l'Île-du-Prince-Édouard a accueilli le sixième *Congrès mondial acadien* conjointement avec le Sud-Est du Nouveau-Brunswick.

À l'automne 2019, les services suivants devraient devenir des services désignés :

- Contribuons à l'Î.-P.-É.
- Services au Foyer Summerset
 - o Réception
 - o Orientation
 - o Soins dentaires
 - o Évaluation financière

Faits saillants et réalisations

Au cours des 30 dernières années, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a travaillé assidûment à élaborer un cadre stratégique pour les services en français et à instaurer une culture interne bilingue. En 1987, le gouvernement a adopté sa première politique sur les services en français. Celle-ci a été révisée en 1996, et des lignes directrices ont été ajoutées à l'époque. La première *Loi sur les services en français* a été adoptée en 1999 et promulguée partiellement en 2000. Un des jalons les plus importants de cette histoire a été l'adoption et la promulgation de la *Loi sur les services en français* en 2013. Celle-ci a jeté des bases solides en vue de la désignation des services en français et a établi des obligations claires pour la prestation des services désignés, l'offre active ainsi que les correspondances écrites et les consultations publiques. La *Loi*, avec à l'appui l'Entente Canada-Île-du-Prince-Édouard relative aux services en français et l'Entente Québec-Île-du-Prince-Édouard sur les services en français, a joué un rôle déterminant dans la création d'une culture bilingue au sein du gouvernement, lequel reconnaît activement l'importance d'offrir des services en français de qualité à la communauté acadienne et francophone de l'Î.-P.-É. L'Entente Canada-Île-du-Prince-Édouard 2018-2023 a été négociée et signée en 2018-2019 et permettra de poursuivre ce travail et cette collaboration au sein du gouvernement, en vue de répondre aux besoins prioritaires de la communauté acadienne et francophone.

Les 21 institutions gouvernementales indiquées dans le *Règlement général* de la *Loi* ont été des partenaires clés d'Affaires acadiennes et francophones en ce qui concerne le renforcement de la capacité du gouvernement à développer, offrir et promouvoir les services en français. Onze d'entre elles ont obtenu du financement en vertu de l'Entente Canada-Île-du-Prince-Édouard relative aux services en français en 2018-2019.

Capacité des ressources humaines

Afin d'accroître la capacité en français de la fonction publique, la Commission de la fonction publique s'est associée au *Collège de l'Île* et au *Réseau Santé en français Î.-P.-É.* en vue d'offrir le Café de Paris, un programme individuel qui donne accès aux participants à une formation orale à caractère professionnel à sept emplacements différents dans la province, y compris des hôpitaux et des établissements de soins de longue durée. Cette formation ciblée permet aux participants d'apprendre et de s'exercer à utiliser des expressions clés et du vocabulaire directement en lien avec leurs fonctions, dans un environnement pratique et accessible. Pour veiller à la dotation des postes bilingues difficiles à pourvoir, une coordonnatrice du recrutement bilingue a été embauchée. Affaires acadiennes et francophones, de concert avec la Commission de la fonction publique, a entamé un processus d'évaluation et de réorganisation de l'offre active de services en français. Cette initiative continue donnera lieu à l'élaboration d'une stratégie pour des ressources humaines bilingues en vue de soutenir l'offre active de services en français.

Le secteur de la santé demeure prioritaire pour la communauté acadienne et francophone. Santé Î.-P.-É. a désigné onze nouveaux postes bilingues et offre tous ses services en ligne dans les deux langues. En outre, l'importance d'offrir des soins de longue durée bilingues aux aînés francophones a été mise en évidence par l'établissement d'un voisinage bilingue au foyer Beachgrove et par la préparation de la désignation de services bilingues au foyer Summerset.

Le gouvernement reconnaît l'importance de l'accessibilité à l'éducation des jeunes enfants en français pour la communauté acadienne et francophone. Un des plus grands défis pour les centres de la petite enfance francophones concerne les ressources humaines et la capacité à maintenir un personnel compétent. Pour ce

faire, Affaires acadiennes et francophones, en partenariat avec le ministère de la Main-d'œuvre et des Études supérieures, a participé à Destination Canada 2018, un forum international de recrutement qui a pour but d'aider à trouver des candidats francophones compétents pour répondre aux besoins de main-d'œuvre à l'Î.-P.-É.

Depuis 2017, 22 éducatrices de la petite enfance ont été recrutées. Cette initiative répond non seulement à la demande de main-d'œuvre en éducation des jeunes enfants, mais favorise également l'immigration francophone de façon soutenue. En septembre 2018, les services d'accompagnement offerts aux éducateurs et éducatrices de la petite enfance ont fait l'objet d'une désignation en vertu de la *Loi sur les services en français*.

Projets et initiatives communautaires

La mise en œuvre du projet d'équipes de bien-être scolaires, soutenu par Affaires acadiennes et francophones, Santé Î.-P.-É., le ministère de l'Éducation, du Développement préscolaire et de la Culture, et le ministère de la Justice et de la Sécurité publique, est une initiative permanente visant à promouvoir la santé physique et mentale des élèves francophones et en immersion française. Chaque année, durant la Fête provinciale du patrimoine, la Commission des droits de la personne de l'Î.-P.-É. attribue un prix à un projet en français portant sur un thème ou une question concernant les droits de la personne.



La culture et les traditions transmises au fil des siècles sont des aspects clés pour la communauté acadienne et francophone. Afin de favoriser la création d'initiatives faisant la promotion de la culture acadienne et francophone, le ministère de l'Éducation, du Développement préscolaire et de la Culture a établi comme service désigné la prestation du Programme de partenariat culturel communautaire en vertu du *Règlement général de la Loi sur les services en français*. D'autres formulaires Web pour les programmes et les services offerts par le Ministère sont maintenant accessibles en français sur le site Web provincial. Le site Web de Musée et Fondation du patrimoine de l'Île-du-Prince-Édouard est maintenant bilingue à 80 %. De nouvelles lignes directrices concernant le contenu en français sur les réseaux sociaux ont été mises en œuvre et des services bilingues ont été offerts à chacun des sept emplacements de la Fondation durant la saison estivale. Le ministère du Développement rural et régional a participé activement aux préparatifs en vue du *Congrès mondial acadien 2019*, en particulier du point de vue de la planification communautaire et



de la programmation de l'événement. Le ministère de la Croissance économique, du Tourisme et de la Culture a aussi travaillé à préparer le *Congrès mondial acadien*, en offrant de l'aide sur le plan du marketing et en développant un concept pour le pavillon de l'Î.-P.-É. à l'espace *Extrême frontière* à Moncton. Le gouvernement a continué à soutenir la jeunesse acadienne et francophone à l'Î.-P.-É. en appuyant l'*Académie Jeunesse* et les *Jeux de l'Acadie* par l'entremise du ministère de la Santé et du Mieux-être.

Afin d'encourager les entrepreneurs acadiens et francophones, Innovation Î.-P.-É. a soutenu le *Réseau de développement économique et d'employabilité* qui organisait le *Concours ignition francophone*. Ce concours annuel aide les entrepreneurs francophones et bilingues à lancer une petite entreprise et/ou un nouveau produit ou service.

Services offerts à la population

La désignation de tous les services offerts en personne au centre Accès Î.-P.-É. à Wellington ainsi que le personnel bilingue aux bureaux d'Accès Î.-P.-É. de Charlottetown, Summerside et Alberton permettent aux Insulaires acadiens et francophones de recevoir des services essentiels concernant notamment l'immatriculation des véhicules, la délivrance et le renouvellement du permis de conduire ainsi que l'impôt foncier, aussi bien en anglais qu'en français. Les services bilingues aux centres d'information touristiques ont continué d'être offerts, et un nouveau poste bilingue a été désigné au centre d'information touristique de Borden Carleton l'année dernière, ce qui permet de servir les Insulaires et les visiteurs en anglais et en français.

La sécurité de tous les Insulaires, y compris Acadiens et francophones, est une préoccupation constante, et des efforts continuent d'être déployés afin de renseigner la population dans les deux langues sur la préparation aux urgences, la sécurité-incendie et la sécurité publique. En outre, le matériel utilisé pour aider les victimes d'actes criminels ainsi que l'information fournie par le bureau du commissaire aux incendies ont été traduits. La Commission des droits de la personne a publié trois fiches d'information bilingues sur des questions concernant les droits de la personne et contribué à l'élaboration d'un outil d'apprentissage en ligne bilingue.

Au cours de l'année dernière, 30 nouveaux services en ligne en français ont été rendus accessibles sur le site Web du gouvernement provincial, ce qui a porté le nombre total de services en ligne bilingues à 85. Le ministère de la Main-d'œuvre et des Études supérieures a augmenté l'accès en ligne à l'information en français pour les Insulaires, y compris aux renseignements et aux programmes sur le site Web de Compétences Î.-P.-É. Beaucoup d'autres institutions gouvernementales ont continué à développer et à améliorer le contenu et les services bilingues offerts en ligne. Des consultations publiques sur une foule de sujets ont eu lieu dans la province (p. ex. : les consultations prébudgétaires tenues à Summerside par le ministère des Finances, au cours desquelles des services d'interprétation ont été offerts, et les consultations sur l'élaboration du plan d'action de réduction de la pauvreté tenues par le ministère des Services à la famille et à la personne).

Diverses institutions ont produit en français des communiqués de presse, de l'information et des formulaires concernant des programmes, des formulaires de demande de subvention ainsi que des documents d'information destinés à la population, y compris le ministère de l'Agriculture et des Pêches; le ministère des Communautés, des Terres et de l'Environnement; le ministère des Services à la famille et à la personne, Innovation Î.-P.-É., la Commission de réglementation et d'appels de l'Île, la Société de gestion des déchets de l'Île ainsi que la Régie des alcools de l'Î.-P.-É., permettant ainsi aux Insulaires acadiens et francophones d'avoir accès à tout un éventail de renseignements sur des questions et des sujets pertinents. Communications et participation citoyenne a continué à promouvoir ces communiqués de presse et l'information en français sur les réseaux sociaux.

Structure organisationnelle

La *Loi sur les services en français* est administrée en collaboration par le ministre responsable des Affaires acadiennes et francophones, le Secrétariat aux affaires acadiennes et francophones, le Comité consultatif de la communauté acadienne et francophone ainsi que le Comité des coordonnateurs des services en français.

Le ministre responsable des Affaires acadiennes et francophones

Le Ministre est responsable de l'administration de la *Loi* et de son règlement. Cela comprend l'élaboration et la coordination de la mise en œuvre des politiques et des programmes du gouvernement concernant à la fois les services désignés et non désignés.

Le Secrétariat aux affaires acadiennes et francophones

À la demande du Ministre, le Secrétariat aide à l'administration de la *Loi*, tout en offrant un soutien opérationnel et administratif au Comité consultatif de la communauté acadienne et francophone ainsi qu'au Comité des coordonnateurs des services en français.

Le Secrétariat aux affaires acadiennes et francophones a neuf employés qui travaillent à deux endroits : Charlottetown et Wellington. Cinq employés, soit le directeur, deux analystes de politiques et deux traductrices, travaillent au bureau de Charlottetown. Quatre employés, soit l'adjointe administrative aux affaires acadiennes et francophones, la superviseure du Service de traduction, une traductrice et l'adjointe administrative du Service de traduction travaillent à Wellington.

Le Comité consultatif de la communauté acadienne et francophone

Le Comité consultatif compte dix membres nommés par le Ministre qui conseillent ce dernier par rapport aux priorités en matière de services de la communauté acadienne et francophone, à la désignation des services, à la prestation des services désignés et à toute autre question qui préoccupe la communauté acadienne et francophone de l'Île-du-Prince-Édouard. Six membres représentent des régions particulières de la province : Prince-Ouest, Évangéline, Summerside-Miscouche, Rustico, Charlottetown et Kings-Est. Les quatre autres membres, y compris la présidente ou le président, sont à titre particulier. Les membres sont nommés au Comité consultatif pour un mandat de trois ans et peuvent être renommés une seule fois.

Le Comité des coordonnateurs des services en français

Le Comité se compose de 21 coordonnateurs des services en français qui représentent les 21 ministères et organismes gouvernementaux assujettis au *Règlement général* de la *Loi*. Les coordonnateurs des services en français doivent préparer leurs plans et leurs rapports annuels respectifs sur les services en français.

Coordonnées

P.O. Box 58 Wellington, PE C0B 2E0

Tél. : 902-854-7446

Télec. : 902-854-7255

Courriel : bonjour@gov.pe.ca

www.princedwardisland.ca/fr/sujet/affaires-acadiennes-et-francophones



